



AMICALE LAÏQUE CESAIRE LEVILLAIN

Activités Artistiques, Culturelles et Sportives

Ville de Grand-Quevilly

FOIRE A TOUT - ALCL Handball

Dimanche 1^{er} Novembre 2026

La manifestation aura lieu au gymnase E. Tabarly, 93 Rue Sadi Carnot, 76120 Grand-Quevilly.
Les exposants seront accueillis dès 6h et jusqu'à 19h maximum (emplacement libéré).

REGLEMENT

Art 1 : La foire à tout est réservée aux particuliers.

Art 2 : Le jour de leur déballage, et afin de remplir le cahier d'enregistrement, les exposants devront obligatoirement être munis d'une pièce d'identité. Aucun exposant ne sera accepté sans elle.

Art 3 : Une autorisation parentale est exigée pour les exposants mineurs.

Art 4 : Les participants certifient sur l'honneur ne vendre à cette occasion que des objets usagés. La vente des biens neufs n'est pas autorisée.

Art 5 : L'exposant s'engage à ne vendre ni animaux morts ou vivants, ni friandises, boissons ou alimentation, ni objets dangereux.

Art 6 : Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des demandes.

Art 7 : L'ALCL Handball se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, et cela sans qu'il puisse être réclamé aucune indemnité d'aucune sorte.

Art 8 : La loi contre le racisme, la xénophobie ou antisémitisme, interdit l'exposition d'objets nazis.

Art 9 : Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et seront assurés par leur soin. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de perte ou détérioration pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.

Art 10 : Les exposants sont civilement responsables vis à vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte qu'eux ou leur étal pourrait causer. L'ALCL Handball n'encourt aucune responsabilité quant aux préjudices, de quelques natures qu'ils soient, que l'exposant pourrait subir suite à la dégradation volontaire ou non du matériel placé sur l'aire d'exposition ou ceux qui seraient occasionnés à des tiers par un exposant.

Art 11 : Chaque participant apporte son matériel. Aucun étal, ni tréteau, table, chaise sont fournis par l'ALCL Handball.

Art 12 : La location d'un stand ne donne pas systématiquement droit à un emplacement pour un véhicule. La présence des véhicules d'exposants n'est permise que dans des zones déterminées par l'organisateur. Pour des raisons de sécurité et d'accès aux véhicules prioritaires, il peut être demandé aux exposants de sortir leur véhicule en dehors du périmètre de la manifestation dès le débarquement effectué. Un seul véhicule par réservation !

Art 13 : Chaque exposant est responsable de son emplacement et devra le libérer au plus tard à 19h dans un état propre.

Art 14 : Il n'y a aucun remboursement en cas d'intempéries sauf décision préfectorale. Une fois l'inscription effectuée, aucun remboursement ne sera fait en cas d'annulation de la part de l'exposant ou de non présentation à la manifestation.

Art 15 : Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'ALCL Handball et acceptent le règlement.



AMICALE LAÏQUE CESAIRE LEVILLAIN

Activités Artistiques, Culturelles et Sportives

Ville de Grand-Quevilly

Foire à tout - Dimanche 1^{er} Novembre 2026

Attestation d'inscription

Je soussigné(e) :

NOM – Prénom	
Date et lieu de naissance	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
Téléphone	
Email	
Titulaire de la pièce d'identité N° :	
Délivrée le :	
Par :	
Numéro d'immatriculation de mon véhicule : (un seul véhicule par réservation)	

Je loue un emplacement de mètres (5 euros du mètres / Minimum 2)
J'ai réglé mon emplacement via : ☐ HelloAsso ☐ CB ☐ Chèque ☐ Espèces

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e).
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-9 du code du commerce)
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du code pénal)

Fait à :

Le :

Signature suivie de la mention « Lu et Approuvé »